

DEPARTEMENT DE SEINE ET MARNE

CANTON DE SERRIS

COMMUNE DE CRECY LA CHAPELLE

N° 35/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : 30 avril 2024

Date d'affichage : 30 avril 2024

Nombre de membres en exercice : 27
Nombre de conseillers présents : 17
Nombre de pouvoirs : 08
Nombre d'absents : 02

OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS – ABROGE LA DELIBERATION N°14/2024 DU 04 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quinze mai à 19H00, les membres du conseil municipal, dûment convoqués, se sont réunis sous la présidence de Madame Christine AUTENZIO, Maire.

Présents : Christine AUTENZIO, Marie-Noëlle TEMOIN-HADEY, Dominique DOUTRELANT, Michèle HABY, Lucien GUENEZAN, Michael FRAZAO, Victor DA COSTA, Jacques DALQUIE, Jean-Pierre EDELIN, Emilie MARCHAL, Carole PASQUIER, Agnès VALLÉE, Frédérique WÜRCKLER, Valérie LYON, Maxime LIEVIN, Irène DARASOUK, Vincent ZAKOSKI

Absents ayant donné pouvoir : Fabrice LABORDE pouvoir à Christine AUTENZIO, Christophe POUX à Marie-Noëlle TEMOIN-HADEY, Jean-Yves TUTRICE pouvoir à Michael FRAZAO, Vanesse BUZONIE pouvoir à Michèle HABY, Stéphanie COTTEREAU pouvoir à Dominique DOUTRELANT, Benjamin GAILLARD pouvoir à Frédérique WÜRCKLER, Emilie HUYGHE pouvoir à Agnès VALLÉE et Tony MENDES pouvoir à Lucien GUENEZAN

Absents excusés : Sébastien CHIMOT, Gaëlle LARONCHE

Secrétaire de séance : Dominique DOUTRELANT

Les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par leur organe délibérant. Il leur appartient donc de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services dans le respect des dispositions de la loi précitée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

A ce titre, il convient de mettre à jour le tableau des effectifs en cas de modifications de création, suppression, ou de modification de la durée hebdomadaire d'un poste.

VU le Code général de la fonction publique, notamment les articles L313-1 et L332-8 ;

VU le tableau des emplois et des effectifs ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de mettre à jour le tableau des effectifs dès lors que des modifications surviennent et tel que défini ci-dessous :

- Deux postes d'adjoints administratifs principaux de 1^{ère} classe nécessitent d'être transformés en deux postes d'adjoints administratifs ;
- Un poste d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe nécessite d'être transformé en poste d'adjoint d'animation ;

Accusé de réception en préfecture
077-217701424-20240515-35-2024bis-DE
Date de réception en préfecture : 21/05/2024
Date de réception préfecture : 21/05/2024

- Trois postes d'adjoints techniques principaux de 2^{ème} classe nécessitent d'être transformés en trois postes d'adjoints techniques ;

Entendu l'exposé de madame la Maire ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ :

VALIDE la transformation de deux postes d'adjoints administratifs principaux de 1^{ère} classe en deux postes d'adjoints administratifs ;

VALIDE la transformation d'un poste d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe en poste d'adjoint d'animation ;

VALIDE la transformation des trois postes d'adjoints techniques principaux de 2^{ème} classe en trois postes d'adjoints techniques ;

VALIDE les tableaux des effectifs (titulaires et non titulaires) tels que définis ci-dessous :

	ETAT DU PERSONNEL TITULAIRE	EMPLOI PERMANENT TC	EMPLOI PERMANENT A TEMPS NON COMPLET	EFFECTIF POURVU
	<i>Filière Administrative</i>			
Emplois de direction	Directeur général des services	1		1
Catégorie A	Attaché principal	3		3
Catégorie B	Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	4		4
Catégorie C	Adjoint administratif	2		0
	Adjoint administratif principal de 2 ^e classe	4		3
	Adjoint administratif principal de 1 ^e classe	7		5
	TOTAL Filière administrative	21		16
	<i>Filière technique</i>			
Catégorie B	Technicien principal de 1 ^{ère} classe	1		0
Catégorie C	Adjoint technique	9	2	6
	Adjoint technique principal de 2 ^e classe	11		10
	Adjoint technique principal de 1 ^e classe	8		7
	Agent de maîtrise	2		1
	Agent de maîtrise principal	1		1
	Total filière technique	32	2	25
	<i>Filière médico-sociale</i>			
Catégorie C	Agent spé des écoles mater pal de 2 ^e classe	0		0
	Agent spé des écoles mater pal de 1 ^e classe	1		1
	Total filière médico-sociale	1		1
	<i>Filière sportive</i>			
Catégorie B	Educateur APS principal de 2 ^e classe	0	1	0
	Total filière sportive	0	1	0
	<i>Filière animation</i>			
Catégorie C	Adjoint d'animation	3		1
	Adjoint d'animation principal de 2 ^e classe	1		1
	Adjoint d'animation principal de 1 ^e classe	1		1
	Total filière animation	5		3
	<i>Filière Police municipale</i>			
Catégorie C	Brigadier-chef principal	2		2
	Gardien brigadier	1		1
	Total filière police municipale	3		3
	TOTAL GENERAL	62	3	48

Accusé de réception en préfecture
077 21 7701 424 20240515-35-2024015-DE
Date de télétransmission : 21/05/2024
Date de réception préfecture : 21/05/2024

	ETAT DU PERSONNEL NON TITULAIRE	SUR EMPLOI PERMANENT TC	SUR EMPLOI PERMANENT A TEMPS NON COMPLET	SUR EMPLOI NON PERMANENT TEMPS NON COMPLET
	<i>Filière technique</i>			
Catégorie C	Adjoint technique	3	2	1
	<i>Filière sportive</i>			
Catégorie B	Educateur APS principal de 2 ^e classe	0	1	0
	<i>Filière animation</i>			
Catégorie C	Adjoint d'animation			8
	Vacataires			2
	Vacataires études surveillées			4
	Vacataires points écoles			2
TOTAL GENERAL		3	3	17

DIT que cette délibération abroge la précédente la délibération n°14/2024 du 04 mars 2024.

Fait et délibéré en séance les jours mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme.

Fait à Crécy la Chapelle, le 15 mai 2024.

Christine AUTENZIO
Maire



Accusé de réception en préfecture
077-217701424-20240515-35-2024bis-DE
Date de télétransmission : 21/05/2024
Date de réception préfecture : 21/05/2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Melun dans les deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Accusé de réception en préfecture
077-217701424-20240515-35-2024bis-DE
Date de télétransmission : 21/05/2024
Date de réception préfecture : 21/05/2024